



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **mercredi, 22 janvier 2020**, à compter de 18h30 à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et du conseiller suivants :

Mesdames : Danielle Pelchat
Isabelle Tremblay

Monsieur : Yves Bourassa

Absences : Annie Parent
Michaël Boucher
Gaétan Falardeau

Annie Rivard, employée de soutien à l'administration et au développement, est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6439-01-20

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Comité de sélection – Poste de direction générale
4. Cuisinière – Salle des Loisirs
5. Réfrigérateur – Salle du conseil
6. Rencontre des commerces
7. Visite Moffet – Marché général
8. Panneaux publicitaires à louer aux entreprises
9. Prochaine séance le 10 février 2020
10. Période de questions
11. Levée de la séance

3. COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION # 6440-01-20

Considérant que l'appel de candidatures pour le poste de direction générale de la municipalité de Nédélec se termine le 31 janvier 2020, il est nécessaire de former un comité de sélection qui procédera aux entretiens des candidats.

Une réunion de travail se tiendra le 31 janvier 2020 à 18h30, à la salle du conseil, dans le but de procéder à l'examen et à l'analyse des curriculums vitae reçus. Tous les membres du conseil sont invités à y participer.

Il est proposé par Yves Bourassa
appuyé par Danielle Pelchat
et résolu à l'unanimité

RÉSOLUTION # 6443-01-20

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par Yves Bourassa.
Il est présentement 19 h 18.



Lyne Ash
Mairesse



Annie Rivard
Employée de soutien à l'administration
et au développement

Je, Lyne Ash, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal.